

PLAINES DE VACANCES 2025



du 7 au 25 juillet

de 2,5 à 12 ans

**à Athus, Aubange, Aix-sur-Cloie,
Battincourt et Rachecourt**

Service Jeunesse:

063/37.20.50

jeunesse@aubange.be



VILLE D'AUBANGE

Informations pratiques

PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil de nos plaines de vacances est disponible en version papier (sur demande auprès du Service Jeunesse) ou sur www.aubange.be (onglet jeunesse).

Il est validé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), organisme par lequel nous sommes agréés et subsidiés.

HORAIRES

7h30-8h30 : accueil gratuit

8h30-12h : activités

12h-13h30 : repas (prévoir un pique-nique - pas de repas chaud prévu et pas de possibilité de réchauffer)

13h30-16h30 : activités

16h30-18h30 : accueil payant en supplément

LIEUX

Athus Home Lorrain: école du Home Lorrain, rue Jean Jaurès

Athus Dolberg: salle des Tilleuls, rue des Tilleuls

Aubange:

de 7h30 à 8h30 : école communale, rue du Stade

de 8h30 à 16h : maternelles à l'école rue du Stade - primaires à la salle polyvalente, rue Schmit

de 16h à 18h30: école communale, rue du Stade

Aix-sur-Cloie: école communale, rue Reiffenberg

Battincourt: salle l'Odyssée, rue de la Batte

Rachecourt: cantine de l'école communale, rue de la Strale

TARIFS

Pour la partie plaine (8h30-16h30) :

* **Enfants dont un parent au moins est domicilié sur la Ville d'Aubange ou membre du personnel communal/paracommunal = forfait de 50€ la semaine** (ou 40€ s'il y a un jour férié)

* **Autres enfants = forfait de 100€ la semaine** (ou 80€ s'il y a un jour férié)

Toute inscription entrainera facturation!

Toute absence/désistement ne sera décompté que sur présentation d'un certificat médical (remis au plus tard le 15/08/2025) ou sur décision du collège communal suite à une réclamation introduite par écrit pour des circonstances exceptionnelles.

Pour la partie "accueil":

De 7h30 à 8h30 : gratuit

De 16h30 à 17h30 : forfait de 10€/semaine

De 16h30 à 18h30 : forfait de 20€/semaine

La facturation de l'accueil se fera sur base de la présence réelle de l'enfant.

Les paiements se feront sur facturation à l'issue des plaines.

Certaines mutuelles participent financièrement aux frais pour des plaines.

Renseignez-vous auprès de la vôtre pour obtenir le document adéquat. Remettez-le alors au coordinateur / à la coordinatrice de la plaine en complétant préalablement vos coordonnées. Dès réception du paiement, le service comptabilité de l'administration communale (063/38.09.46) vous le renverra par voie postale.

POUR UNE BONNE ORGANISATION

Merci de prévoir :

- * des vêtements pouvant être salis ;
- * casquette et crème solaire s'il fait chaud / chaussures et veste adaptées si le temps est pluvieux ;
- * 2 collations + de l'eau en suffisance
- * Un casse-croûte pour midi si l'enfant reste sur place (pas de repas chaud prévu et pas de possibilité de réchauffer)
- * et pour les plus petits : vêtements de rechange, langes, doudou, tétine, couverture pour la sieste...

Concernant les effets personnels, merci d'inscrire le nom de votre enfant sur l'ensemble de ses affaires.

En cas d'oubli d'affaires à la plaine, l'équipe vous les remettra alors dès que possible.

Par contre, si aucun nom n'est inscrit et que les équipes ne savent pas à qui les remettre, elles seront transférées au service jeunesse (063/37.20.40).

Elles y resteront disponibles jusqu'au 30 septembre 2025.

Au-delà de cette date, l'Administration se réserve le droit de donner les affaires à une association ou de les garder pour des plaines suivantes comme vêtements de rechange.

Enfin, veillez à ce que votre enfant n'apporte pas à la plaine de GSM, Ipad ou autre gadget de ce genre ; L'Administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

INSCRIPTIONS

Par mail : jeunesse@aubange.be

Sur rdv au service jeunesse - 063/37.20.50

ATTENTION :

Il n'est plus possible d'envoyer les inscriptions par courrier ou de les déposer à l'accueil de l'administration communale.

Les places étant limitées pour chacune des plaines, chaque inscription doit être confirmée par le service jeunesse.

ET COMME PRÉVU PAR LE PROJET D'ACCUEIL : "S'IL EST CONSTATE LORS D'UNE INSCRIPTION QUE DES IMPAYÉS DE PARTICIPATIONS PRÉCÉDENTES AUX STAGES DE PRINTEMPS OU AUX PLAINES DE VACANCES DE JUILLET DEMEURENT, CELLE-CI POURRA ÊTRE REFUSÉE"

ACCESSIBILITÉ

Nos plaines de vacances sont destinées à TOUS les enfants de 2,5 à 12 ans.

Si votre enfant a des besoins spécifiques, vous pouvez contacter le service jeunesse pour en discuter et préparer au mieux sa venue: 063/37.20.50

Les parents confrontés à des difficultés financières peuvent contacter le CPAS d'Aubange 063/37.20.00

ACTIVITES

Les plaines de la Ville d'Aubange poursuivent quatre objectifs principaux, conformément au décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.

1. Le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, des jeux ou d'activités de plein air
2. La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication
3. L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle
4. L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

Pour mettre en oeuvre tout cela, nos équipes d'animateurs proposent tout au long des semaines des activités ludiques, créatives, coopératives, sportives ainsi que des moments de jeux libres.

En plus de cela, différents partenariats sont mis en place afin de proposer aux enfants des activités spécifiques une fois par semaine en plus des "activités classiques" (compris dans le prix de la semaine).

Pour juillet 2025, les 3 partenariats sont:



Régie Communale Autonome - Piscine d'Athus



Lecture et animation sur le thème des dragons par les bibliothèques de la Ville d'Aubange



Animation nature par le service jeunesse de la Ville d'Aubange

Planning

	Athus Home Lorrain	Athus Dolberg	Aubange	Aix-sur-Cloie	Battincourt	Rachecourt
semaine 1	nature	bibli	Piscine	bibli	nature	Piscine
semaine 2	Piscine	nature	bibli	nature	Piscine	bibli
semaine 3	bibli	Piscine	nature	Piscine	bibli	nature

fiche santé 2025

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance: __ / __ / ____

MUTUELLE

Collez ici une vignette mutuelle ou indiquez le n° national de l'enfant
Pour les personnes ne résidant pas en Belgique, indiquez le n° d'identification européen

ACTIVITES:

L'enfant peut-il participer à toutes les activités? oui non

Si "non", lesquelles?

INFORMATIONS MEDICALES:

Médecin traitant : N° de tél du médecin:

Votre enfant est-il atteint de (cocher):

diabète - asthme - épilepsie - Handicap moteur - incontinence

Handicap mental (si oui, précisez:.....)

AUTRE:

Allergie(s)? oui - non laquelle et quelle(s) recommandation(s)?

Poids de votre enfant (utile en cas de prise en charge par les services d'urgence):

Votre enfant est-il vacciné contre le tétanos? oui - non Date du dernier vaccin:.....

Groupe sanguin:

Votre enfant porte-t-il *des lunettes? oui - non *un appareil auditif? oui - non

Votre enfant a-t-il subi des interventions médicales? oui - non Si oui, lesquelles?

Votre enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique? oui - non Si oui, lequel?

PREMIERS SOINS

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins.

Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient: désinfectant, pommade réparatrice et calmante en cas de coups, brûlure ou piquûre d'insecte.

MEDICAMENTS

Si votre enfant prend des médicaments, merci de nous fournir un certificat médical, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement annexé à votre inscription.

REMARQUES

.....
.....

ACCORDS:

« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris pour mon enfant par les responsables des plaines de vacances ou par le service médical qui y est associé le cas échéant.

J'autorise le médecin à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale »

En cas d'urgence, les parents/tuteur seront avertis le plus rapidement possible.

Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur accord.

Je marque également mon accord pour : (cochez en cas d'accord - barrez en cas de refus)

Laisser rentrer l'enfant seul à la maison

Prendre et diffuser des photos et vidéos sur lesquelles figure l'enfant en vue de les publier dans le cadre communal (Echo communal, presse locale, réseaux sociaux,...)

Date: __ / __ / 2025

Signature: